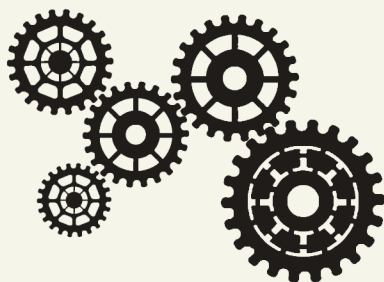


---

**UNION RÉGIONALE PARISIENNE  
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL**

# **LIVRET D'ACCUEIL**



---

**LA CNT, UN SYNDICAT DE LUTTE DE CLASSES  
AUTOGÉRÉ ET ANTICAPITALISTE**



# Sommaire

<i>Article premier des statuts de la CNT</i>	4
<i>Introduction</i>	5
<i>I. Adhérer, c'est cotiser, mais à quoi sert la cotisation ?</i>	6
<i>II. Adhérer, c'est aussi participer à la vie du syndicat</i>	8
<i>III. L'assemblée générale du syndicat : lieu de décision et de vie du syndicat</i>	10
<i>IV. Différents moyens de militer</i>	10
<i>V. Les différentes structures organisationnelles de la CNT</i>	11
<i>VI. Fonctionnement de chaque structure</i>	13
<i>VII. Le secteur international</i>	14
<i>VIII. Et la CNT, d'où vient-elle ?</i>	15
<i>IX. Glossaire des abréviations les plus fréquemment utilisées</i>	16
<i>X. Des outils pour la lutte</i>	17

# LIVRET D'ACCUEIL

L'article premier des statuts de la Confédération nationale du travail est celui qui donne l'orientation de l'ensemble de l'organisation.

## Article premier des statuts de la CNT

**La Confédération nationale du travail a pour but :**

- De grouper, sur le terrain spécifiquement économique, sans autre forme de discrimination, pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux, tous les travailleurs et les travailleuses à l'exception des employeurs et des forces répressives de l'État considérées comme des ennemies des travailleurs.

- De poursuivre, par la lutte de classes et l'action directe, la libération des travailleurs qui ne sera réalisée que par la transformation sociale totale de la société actuelle.

Elle précise que cette transformation ne s'accomplira que par la suppression du salariat et du patronat, par la syndicalisation des moyens de production, de répartition, d'échange et de consommation, et le remplacement de l'État par un organisme issu du syndicalisme lui-même et géré par l'ensemble de la société.

La Confédération nationale du travail reposant sur le producteur garantit à celui-ci la direction de l'organisation des travailleurs/ses.

Elle est indépendante de tout type d'organisation politique, religieuse ou autre, ce qui implique que tout adhérent ne peut agir à la CNT au nom d'autres organisations.

La CNT, préconisant l'internationalisme comme moyen d'émancipation, collabore à l'étude des questions sociales et économiques et œuvre à la libération des travailleurs à l'échelle internationale.

La CNT développe la culture, l'instruction et la conscience de classe des travailleurs et entretient la solidarité parmi eux.

# Introduction

L'adhésion à la CNT se fait auprès du syndicat de branche (éducation, services, bâtiment, transport, métallurgie, etc.) correspondant aux études ou à l'activité du travailleur avec ou sans emploi, étudiant, chômeur, retraité. Si le syndicat de branche n'existe pas, l'adhésion se fait auprès du syndicat interprofessionnel (ce dernier regroupe les travailleurs de plusieurs branches).

Tous les syndicats adhérents de la CNT ont des statuts en accord avec l'article premier des statuts de la Confédération.

**Bienvenue donc au sein de la CNT. Ce livret d'accueil est celui de l'union régionale parisienne qui regroupe les différents syndicats d'Île-de-France.**

Tu as choisi comme premier engagement syndical, ou après des expériences négatives dans d'autres organisations professionnelles, de rejoindre la CNT et nous nous réjouissons de ce choix. Ce court livret a pour but de faciliter ton insertion au sein de notre syndicat, il est complémentaire des statuts confédéraux.

**L'engagement syndical se traduit par un premier acte militant : s'acquitter de sa cotisation.**

**Ensuite il faut participer, dans la mesure de ses disponibilités, à la vie du syndicat.**

Notre syndicalisme ne se limite nullement à l'activité dans l'entreprise mais s'exerce sur le plan géographique, au sein des Unions locales, départementales ou régionales, lieu d'actions unitaires entre syndicats de branche ou non d'horizons différents.

Ce qui caractérise en premier lieu le fonctionnement de la CNT, c'est son projet de société **autogestionnaire**, ce qui se traduit ici et maintenant dans le syndicat qui est autogéré, comme dans les luttes où nous militons pour leur auto-organisation. À la CNT ce sont les syndicats qui administrent la Confédération, sans recours à des permanents ou à des salariés.

Pour en savoir plus, s'informer de l'intégralité des statuts de la Confédération, de l'union régio-

nale, de la Fédération et de son syndicat d'appartenance est indispensable. Mais ce qui forge la CNT et ses adhérents, ce sont surtout les actions pour l'amélioration des conditions des travailleurs, avec ou sans emploi, la poursuite du combat pour un monde meilleur et la solidarité entre ses membres.



## I. Adhérer, c'est cotiser, mais à quoi sert la cotisation ?

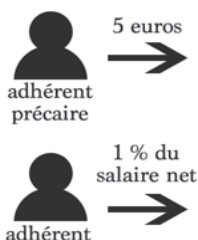
Payer sa cotisation est une nécessité, c'est l'acte indispensable qui permet de revendiquer son appartenance à la CNT, de recevoir des informations du syndicat, de participer aux réunions, aux débats et aux prises de décisions. Est donc considérée comme adhérente toute personne à jour de cotisations. Mais c'est également une contribution financière qui permet à la CNT de fonctionner. La CNT contrairement à toutes les autres organisations syndicales est la seule dont les ressources proviennent uniquement de ses adhérents : aucune subvention des collectivités territoriales, de l'État ou des entreprises privées.

**La cotisation permet au syndicat de fonctionner.** Le montant de la cotisation est fixé par chaque syndicat, normalement 1 % du salaire net,

Union locale ou  
départementale  
Fédération

### LÉGENDES

-  Reversement à l'Union régionale
-  Reversement à la Confédération (matériel informatique, réalisation de circulaires, activités du secrétariat international)



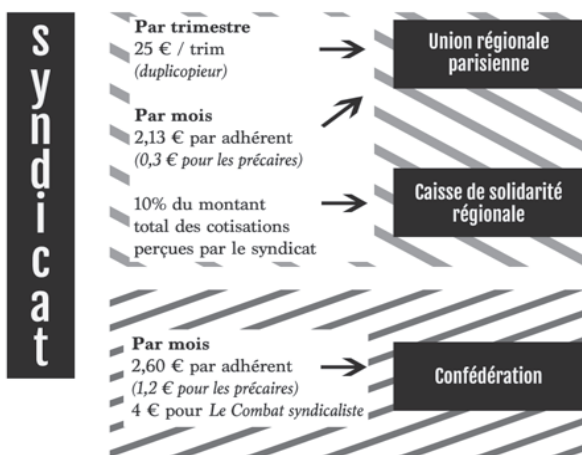
avec des aménagements pour les précaires, pour les chômeurs, les personnes en formation professionnelle, les étudiants, ou dans des situations ponctuelles particulières à voir avec l'assemblée générale du syndicat.

L'adhérent verse sa cotisation au trésorier du syndicat. Cette cotisation peut s'effectuer mensuellement, trimestriellement ou annuellement, par chèque, espèces ou prélèvement. En échange il reçoit sa carte syndicale, ses timbres syndicaux qui attestent du paiement de la cotisation.

## Répartition de la cotisation au sein de la Confédération

L'argent de la cotisation est encaissé par le trésorier, ce qui permet au syndicat **d'assurer son fonctionnement** : tirage de tracts, d'affiches ; paiement d'assurances pour les locaux ; achat de matériel informatique, abonnement internet. Le syndicat a la possibilité également de se constituer une caisse de grève ou de solidarité pour ses membres.

Mais une partie de la cotisation ne reste pas au syndicat, elle est ventilée vers les différentes structures qui composent la CNT.



## II. Adhérer, c'est aussi participer à la vie du syndicat

Dans notre Confédération, les décisions sont prises en assemblée générale de syndicat et les mandats s'en tiennent aux décisions prises par les syndicats. Rien ne vient d'en « haut » car il n'y a pas de « haut » à la CNT.

Participer dans la mesure de ses possibilités aux réunions permet de faire entendre son point de vue et d'écouter celui des autres.

### **Une réunion syndicale ça fonctionne comment ?**

Chacun doit pouvoir exposer sa position, ses idées, c'est pourquoi un tour de paroles est organisé et, à l'issue des échanges, une décision est prise collectivement. On recherche le plus souvent un consensus mais en cas de désaccords on procède à un vote.

**Durant la réunion, une personne prend des notes** pour effectuer une synthèse et recenser les décisions prises. Ce qui permettra de s'y reporter en particulier concernant le « qui fait quoi ? ». Pour effectuer ces tâches (tour de paroles, compte-rendu), il convient à chaque réunion de faire tourner ces mandats afin que chacun participe à l'autogestion du syndicat. Mais à la CNT, c'est la liberté qui prévaut et donc les obligations sont celles que chaque adhérent se donne.

La prise de notes ainsi effectuée est envoyée à chaque membre du syndicat. De cette façon, même si on n'a pas pu assister à la réunion, on est informé. Il faut, lors des envois, ne pas oublier les personnes qui n'ont pas Internet et procéder à l'envoi d'un courrier postal.

Pour décider, donner un point de vue, **l'information doit circuler à l'intérieur du syndicat**. Ainsi les circulaires fédérales, régionales, confédérales ou internationales doivent être mises à disposition, par courrier, courriel et aussi dans le local quand le syndicat en possède un. De même, une explication des sigles utilisés est un impératif pour la clarté des débats. À ce propos, **voir glossaire des abréviations en fin de livret**.



En conclusion, la bonne marche d'un syndicat CNT se vérifie à la bonne tenue de sa trésorerie et au cadre autogestionnaire de celui-ci reposant sur trois éléments indissociables :

1/ l'ordre du jour de l'AG élaboré par les adhérents eux-mêmes et connu de tous environ huit jours à l'avance ;

2/ l'AG elle-même qui se déroule conformément aux statuts du syndicat où, outre les décisions prises, on établit « le qui fait quoi ? » ;

3/ le CR de l'AG qui parvient à tous les adhérents environ huit jours après et permet à tous les adhérents d'être à égalité d'information.

## Mandatements, autogestion et démocratie directe

À la CNT il n'y a pas de représentants qui sont permanents, détachés du travail et payés pour faire du syndicalisme. À chaque niveau des structures de la CNT (syndicat, union locale, région, fédération, Confédération, secrétariat international, etc.), **des personnes sont donc mandatées pour gérer au nom du syndicat une tâche bien déterminée, et durant une période précise** : secrétariat, trésorerie, accueil des contacts, gestion juridique, service d'ordre pour les manifestations, etc. Ces personnes, comme tous les mandatés, sont révocables à tout moment par la structure qui les a désignées. Les modalités de la révocation sont précisées dans les statuts.

**Notre Confédération préconise la mise en place de la rotation des mandats et des tâches.** Cela veut dire réaliser une formation pour que chaque adhérent puisse à son tour prendre en charge tel ou tel mandat, telle ou telle tâche, afin de partager les responsabilités, et éviter la spécialisation des uns ou des autres. Il s'agit de permettre à chacun de s'investir en portant des responsabilités en fonction de ses capacités et de ses disponibilités.

### III. L'assemblée générale du syndicat : lieu de décision et de vie du syndicat

**En général, le syndicat se réunit une fois par mois** pour décider de son activité, des actions à organiser, des moyens à mettre en œuvre pour se développer dans un lieu de travail ou un quartier. C'est là que l'on fait le point sur la situation dans son entreprise, dans le quartier, que l'on échange.

**C'est le lieu de préparation des actions syndicales** (réalisation de tracts, de bulletins, d'affiches, réunion publique, projection d'un film, concert, etc.). L'AG peut aussi être un lieu de réflexion et d'échanges : analyse de la période, montée de l'extrême droite, loi travail, commentaires sur le journal de la Confédération, rédaction d'un article pour ce journal...

**L'assemblée générale est préparée par l'envoi** à chaque adhérent d'un ordre du jour proposé, que chacun peut compléter. À la fin de la réunion la date de la prochaine AG est fixée. Le compte-rendu de la réunion est envoyé à tous les adhérents.

**Régulièrement, au cours d'un congrès du syndicat ou d'une AG annuelle,** est adopté le choix du secrétariat ou du trésorier tels que définis dans les statuts du syndicat.

### IV. Différents moyens de militer

**Il y a plusieurs façons de participer à l'action militante** : lire (s'abonner) à la presse de la Confédération, consulter les sites internet de la CNT pour s'informer, participer aux réunions du syndicat, partager des expériences, signaler des luttes locales, diffuser des tracts, tenir à jour le panneau d'affichage dans son entreprise, participer à un collage d'affiches dans son quartier.

**L'investissement militant cela peut être aussi** : venir à une manifestation, animer la vie de sa section

syndicale, préparer un texte pour susciter un échange dans le syndicat ou pour être publié dans la presse syndicale ou sur un site CNT (compte-rendu d'une lutte, présentation d'un livre ou d'un film, etc.).

Progressivement prendre un mandat dans le syndicat, participer à un Congrès sont d'autres formes de l'engagement.

L'activité collective permet d'acquérir une expérience, des connaissances, de partager et de développer des liens de solidarité. Ainsi, il est possible de participer à des groupes de travail (transverse aux syndicats) qui étudient et proposent des textes de réflexion et des tracts à la CNT mais aussi de participer aux sessions de formation régulièrement organisées.

## V. Les différentes structures organisationnelles de la CNT

### **Le syndicat :**

C'est le groupement de base décisionnel de la CNT, qui regroupe les adhérents d'un même secteur d'activité. Exemples : syndicats des PTT de Paris, du Rhône ; de Santé-Social de Gironde, etc. Dans une branche professionnelle donnée, le syndicat regroupe les salariés et ce, quels que soient le statut ou l'échelon de chacun. Sur un site considéré, la section syndicale (de l'école, de l'usine, du bureau etc.) syndique également les travailleurs d'entreprises sous-traitante, par exemple des agents du nettoyage, des salariés en formation.

**Le syndicat élit un bureau comprenant au moins deux personnes, un secrétaire, un trésorier. Le syndicat est obligatoirement déclaré en mairie, parfois préfecture. C'est le syndicat qui peut alors déclarer les sections d'entreprises.**

Une fois par an, le syndicat peut tenir **un congrès**, c'est-à-dire une assemblée générale pour faire le bilan de son action, choisir des orientations pour l'année à venir, élire un nouveau bureau du syndicat.

### **L'union locale ou UL :**

L'union locale regroupe des syndicats sur un plan territorial ou géographique. C'est donc un lieu **interprofessionnel** où des syndicats de branches professionnelles différentes se retrouvent, dépassant le combat catégoriel pour lutter ensemble sur des revendications communes de type économiques (retraites, temps de travail, etc.) ou plus politiques : combat contre le racisme, défense de locataires ou mal-logés, de sans-papiers, antifascisme, solidarité, etc. En principe les UL se constituent sur une ville ou un secteur géographique. **C'est au niveau de l'UL que se décident les orientations locales** pour développer la CNT sur la ville.

### **L'union départementale ou UD :**

Il s'agit sur le plan département d'un regroupement de syndicats départementaux de branches avec éventuellement des UL. C'est à ce niveau que se définissent les orientations pour assurer le développement de la CNT sur la zone géographique.

### **L'union régionale ou UR :**

C'est le regroupement sur un plan géographique des syndicats d'une même zone qui peut regrouper plusieurs départements. C'est le lieu de coordination de l'action de la CNT sur le plan de la région.

### **La fédération :**

Les syndicats d'une même branche professionnelle se structurent sur le plan national en fédération. Exemples : fédération des syndicats CNT éducation, PTT, etc. C'est au niveau fédéral que sont adoptées les revendications spécifiques à la branche, les formes de luttes proposées, les outils de propagande propres à la branche (journal, tract, bulletin, etc.).

### **La Confédération :**

La Confédération rassemble l'ensemble des syndicats et fédérations adhérents de la CNT.

## VI. Fonctionnement de chaque structure

Chaque structure choisit le mode de fonctionnement le plus adapté à sa réalité. Mais en principe un syndicat, une Union locale, départementale, régionale, une fédération comme la Confédération ont des règles proches.

**Chaque structure désigne un bureau, ou une commission exécutive**, comprenant à minima un secrétaire, un trésorier. Selon la structure le bureau est plus ou moins étoffé avec par exemple plusieurs mandatés. Exemples pour la Fédération des activités du courrier et de la téléphonie un bureau qui comprend en plus des mandatés au site internet, à la propagande, aux relations internationales. Le Bureau confédéral comporte un secteur propagande, un Secrétariat international, etc.

**Chaque structure tient généralement un congrès mais à des rythmes différents** : congrès annuel pour un syndicat, une région, une union locale ; congrès bisannuel : fédération PTT, Confédération. Lors d'un congrès chaque syndicat est représenté par un ou deux mandatés.

Le congrès définit les orientations de la structure pour l'année, ou les années à venir, ainsi que les modalités de fonctionnement. Il est préparé dans chaque syndicat à partir de textes proposés par des syndicats, que l'on appelle « **motions** » et qui sont débattues, amendées, adoptées ou rejetées en congrès.

**C'est lors d'un congrès que sont élus les mandatés pour le bureau de la structure**, c'est là qu'ils présentent un bilan de leurs mandats, comme les syndicats présentent un rapport d'activités depuis le congrès précédent.

La Confédération est gérée par un **Bureau confédéral (BC)** : celui-ci n'a aucun pouvoir de décision dans la Confédération.

**Entre deux Congrès pour certaines structures il existe des réunions spécifiques**. Certaines fédérations, comme celle des PTT, organisent une

**commission administrative fédérale (Caf)**, tous les six mois, qui réunit des représentants des syndicats, le bureau fédéral, et qui traite de questions techniques, réalise du matériel pour l'intervention (tracts, brochures, affiches, autocollants).

Entre deux congrès, la Confédération se réunit en **Comité confédéral national (CCN)**, tous les six mois, et il regroupe les membres du BC, des fédérations, du comité de rédaction du journal de la CNT, et des **délégués des unions régionales qui sont les seuls habilités à voter et donc à prendre des décisions**. Le CCN fait le point sur l'application des décisions prises lors du Congrès précédent, détermine le choix de campagnes confédérales. Ces réunions semestrielles sont préparées dans les syndicats et surtout dans les unions régionales où sont choisis les mandatés.

## VII. Le secteur international

La CNT mène un combat sur une base internationaliste, met en avant la solidarité avec celles et ceux qui luttent de par le monde, qui sont réprimés, qui ont besoin d'actions solidaires pour épauler leur lutte revendicative, parfois même pour le seul droit de s'associer en syndicats.

Aussi chaque structure peut-être amenée à développer une activité à ce niveau. La fédération des activités du courrier et de la téléphonie par exemple s'efforce de tisser des liens avec des syndicats de lutte qui agissent dans la même branche professionnelle et essaie de participer à des rencontres internationales de branches pour favoriser la coordination de la lutte et de la solidarité.

**Au sein de la Confédération, il existe un Secrétariat international** qui fonctionne avec des groupes spécifiques organisés par continent ou secteur : **groupes Amérique latine, Europe, Afrique, Asie, Palestine**, etc. Ce secteur est essentiel pour l'engagement de la CNT sur le plan international.

## VIII. Et la CNT, d'où vient-elle ?

**Un peu d'histoire...** La CNT française a été créée en 1946 et se situe dans la continuité des principes et du fonctionnement de la CGT à ses origines, avant qu'elle ne devienne un syndicat institutionnel, de la CGT-SR qui entre les deux guerres s'est constituée pour refuser la mise sous tutelle politique de la CGT<sup>1</sup>.

Mais la création de la CNT est aussi marquée par la grande sœur (CNT espagnole) qui outre des combats syndicaux marquants depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle s'est illustrée dans le camp républicain espagnol de 1936 à 1939 pendant la guerre civile. Les anarcho-syndicalistes ont alors mis en application, en grande partie, ce qu'ils avaient défini dans le communisme libertaire. Ils ont allié la propriété collective non étatique des moyens de production et de distribution à la démocratie directe et à la liberté individuelle. Pour exemple : l'autogestion industrielle en Catalogne et les communautés agraires en Aragon et Andalousie.

Ce n'est qu'à la fin des années 1980 et lors du mouvement de grèves de décembre 1995 contre la réforme Juppé des retraites que la CNT a commencé à se redévelopper dans différents secteurs professionnels. Aujourd'hui notre Confédération demeure une organisation modeste qu'il s'agit d'implanter durablement dans les entreprises et les quartiers.

Tu l'as lu dans l'article premier des statuts. La CNT est une organisation de classe qui accueille tous les travailleurs à l'exception de ceux des forces répressives. Donc tous les travailleurs ont leur place à la CNT s'ils combattent pour l'amélioration de la condition des travailleurs et s'ils sont pour l'égalité entre tous les êtres humains.

Oui, nous revendiquons que les travailleurs peuvent collectivement et sans leaders changer cette société pour savoir comment, pourquoi et pour qui produire biens et services... sans profits !

---

<sup>1</sup> Lire sur ces questions les publications des éditions CNT-RP.

## IX. Glossaire des abréviations les plus fréquemment utilisées

### Niveau fédéral

- CNT : *Confédération nationale du travail*
- BC : *Bureau fédéral*
- SC : *Secrétariat fédéral*
- TC : *Trésorerie fédérale*
- SI : *Secrétariat international*
- CA : *Commission administrative*
- CCN : *Comité fédéral national*
- CS : *Le Combat syndicaliste*

### Niveau régional

- UR : *union régionale*
- URP : *union régionale parisienne*
- BR : *Bureau régional*
- SO : *Service d'ordre*
- RP : *Région parisienne*

### Les sigles syndicaux

- SGTL : *syndicat général des transports et de la logistique*
- STE : *syndicat des travailleurs de l'éducation de Paris (STE 75), de Seine-Saint-Denis (STE 93), du Val-de-Marne (STE 94)*
- SUB-TP-BAM : *syndicat unifié du bâtiment, des travaux publics, du bois et de l'ameublement*
- SIPMCS : *syndicat interprofessionnel de la presse, des médias, de la culture et du spectacle*
- PTT 75 : *syndicat des travailleurs du secteur postal et de l'acheminement du courrier de Paris*
- Sim-RP : *syndicat des industriels des métaux de la région parisienne*
- Énergie Rp : *syndicat des travailleurs de l'énergie*
- SSCT : *syndicat des travailleurs de la santé, du social et des collectivités territoriales*
- Scial : *syndicat du commerce et des industries de l'alimentation*
- Etpreci 75 : *syndicat des employés et travailleurs précaires du commerce et de l'industrie*
- STP 77 : *syndicat des travailleurs et précaires du 77*



- Etpics 94 : *syndicat des travailleurs et précaires de l'industrie, du commerce et des services du Val-de-Marne*
- Interco 95 : *syndicat intercorporatif du Val-d'Oise*

### **Niveau fédéral**

- FTE : *Fédération des travailleurs de l'éducation*
- CAF : *Commission administrative fédérale*

## **X. Des outils pour la lutte**

La Confédération réalise chaque mois un journal *Le Combat syndicaliste* auquel on peut s'abonner auprès d'un militant de la CNT.

### **Site Web :**

- de la confédération : [cnt-f.org](http://cnt-f.org)
- de la région parisienne : [cnt-f.org/urp/](http://cnt-f.org/urp/)
- du Secrétariat inter. : [cnt-f.org/international](http://cnt-f.org/international)
- du Secteur vidéo : [cnt-f.org/video](http://cnt-f.org/video)

**Les syndicats de la CNT animent une émission sur Radio libertaire les mardis de 20h30 à 22h30**

1<sup>er</sup> mardi : CNT-RP

2<sup>e</sup> mardi : CNT éducation

4<sup>e</sup> mardi : Sévices publics (Énergie)

**La CNT 94 anime le 5<sup>e</sup> dimanche l'émission Micro-Ondes 94 de 15h30 à 17 heures**

**Les publications de la région parisienne et de ses syndicats :**

- CNT Infos de la région parisienne
- Publications des éditions CNT-RP
- Classes en Lutte
- Le Postier affranchi

## **Permanences syndicales :**

### À Paris :

- Tous les lundis de 14 heures à 19 heures
- Tous les mercredis de 18 heures à 20 heures  
*union régionale parisienne CNT*
- Tous les samedis de 10 heures à 12 heures  
*Syndicat du bâtiment CNT*  
33, rue des Vignoles - 75020 Paris - M° Buzenval

### En Seine-et-Marne :

- Tous les mercredis de 18 heures à 20 heures  
*Union locale CNT Chelles & Marne-La-Vallée*  
1 bis, impasse Émilie - 77500 Chelles

### Dans le Val-de-Marne :

- Tous les vendredis de 17 h 30 à 19 heures  
*Union départementale CNT du Val-de-Marne*  
Maison des syndicats - 1<sup>er</sup> étage salle CNT  
27, boulevard des Alliés - 94600 Choisy-le-roi

### Dans le Val-d'Oise :

- Chaque mardi de 13h30 à 16h30  
*Union locale CNT d'Argenteuil et environs*  
Bourse du Travail, Espace Mandela, 1<sup>er</sup> étage,  
bureau 117  
82, avenue du Général Leclerc - 95100 Argenteuil
- *Sur rendez-vous*  
Maison des Syndicats, 1<sup>er</sup> étage, local CNT  
6, rue de la Chapelle - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône



**LE SYNDICAT DE BASE**  
*Regroupe les adhérents-es d'un même secteur professionnel sur une localité, un département (PTT- EDUC- INTERCO...)*



**FEDERATION NATIONALE**  
*(Regroupement sur le plan du territoire des syndicats de la même branche professionnelle : Éducation, Santé/Social, Métallurgie, Bâtiment, Presse/Communication, Transport...)*

**UNION LOCALE**  
*(Regroupement sur une ville des syndicats PTT+EDUC+METALLURGIE...)*

**UNION DEPARTEMENTALE**  
*(Regroupement sur un département de syndicats de base et d'Unions Locales)*

**UNION REGIONALE**  
*(Regroupement sur une zone géographique des syndicats de base de la zone)*

**CONFEDERATION**  
*(Regroupement sur le territoire de tous les Syndicats de base et Fédérations)*

**INTERNATIONAL**  
*(Regroupement de tous les syndicats nationaux se référant au syndicalisme révolutionnaire et à l'anarcho-syndicalisme)*



---

# UNION RÉGIONALE PARISIENNE CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

## LIVRET D'ACCUEIL :

Bienvenue au sein de la CNT. Ce livret d'accueil est celui de l'union régionale parisienne qui regroupe les différents syndicats d'Île-de-France. Ce court livret a pour but de faciliter ton insertion au sein de notre syndicat, il est complémentaire des statuts confédéraux.



**1<sup>RE</sup> ÉDITION : ÉTÉ 2017**